

Direction de l'offre de Soins et de l'Autonomie

Pôle Animation de la politique régionale de l'offre
Département accompagnement des populations

Appel à candidature (AAC) 2017 interdépartemental

Expérimentation

Développement de pratiques centrées sur le « Prendre Soin »

sur les territoires de :

Charente

Charente-Maritime

Deux-Sèvres

Vienne

Creuse

Corrèze

Haute-Vienne

Gironde

Dordogne

Lot-et-Garonne

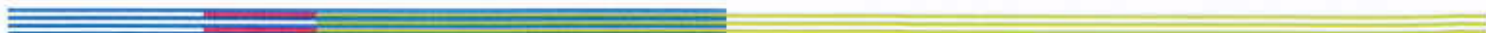
Landes

Pyrénées-Atlantiques

ARS Nouvelle-Aquitaine
Direction de l'offre de soins et de l'autonomie
Avril 2017

Table des matières

1.	CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURES	3
2.	OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES	4
3.	CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES	4
3.1	Etablissements concernés	4
3.2	Les actions éligibles	4
3.3	Critères de sélection	5
4.	EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION	6
5.	MODALITES DE FINANCEMENT	6
6.	MODALITES DE CANDIDATURE, DE SELECTION ET DE DEPOT DES DOSSIERS	6
4.1	Le dossier de candidature	6
4.2	Les modalités de dépôt de candidature	7
4.3	La procédure d'instruction et de sélection des dossiers	8
4.4	Le calendrier	9



1. CONTEXTE DE L'APPEL A CANDIDATURES

Le concept de prendre soin consiste à reconnaître la personne, à la fois comme un être humain « comme un autre », indépendamment de sa situation (et donc à lui permettre d'utiliser pleinement tous ses droits, d'exprimer ses désirs et besoins de communiquer, de comprendre, de choisir,...), et à la fois comme une personne singulière dans un contexte toujours particulier (et donc à lui permettre de vivre ses désirs et ses besoins à sa manière et à son rythme)¹. En cela, il est consubstantiel à la notion de bientraitance qui se caractérise par une recherche permanente d'individualisation et de personnalisation de la prestation.

Le respect de la singularité de la personne et de ses aspirations se heurte toutefois à des difficultés ou des contraintes. Elles peuvent être d'ordre institutionnel (paradoxes de l'accompagnement : sécurité vs liberté, prestations collectives vs individualisation de la prise en charge, etc) ou d'ordre individuel. De même, les professionnels peuvent estimer ne pas passer suffisamment de temps auprès des résidents au regard de la charge de travail à accomplir et des contraintes liées au fonctionnement de l'institution. Les personnes âgées peuvent aussi éprouver des difficultés à exprimer leur souffrance ou leur désarroi.

Prendre soin implique une démarche globale et multidisciplinaire associant personne-proches-professionnels-institution. En effet, ce concept recouvre divers modes d'intervention, parmi lesquels figurent notamment des modes d'action qui améliorent la qualité de vie et l'environnement de la personne ; au niveau institutionnel, il s'agit de maintenir et préserver un cadre stable, avec des règles claires, connues et sécurisantes pour tous les résidents ; c'est aussi la volonté, en lien avec les proches, de mettre en place de stratégies adaptées qui respectent la personne et son histoire.

En région Nouvelle-Aquitaine, des actions existent et ont notamment été entreprises dans le champ de la formation et de la sensibilisation du personnel au développement d'une culture de la bientraitance, en cohérence avec la recommandation de l'ANESM portant sur cet enjeu majeur de la qualité d'accompagnement et de vie quotidienne des personnes.

En effet, en ex-région Poitou-Charentes, une formation intitulée « missions et rôles des directeurs d'EHPAD et des équipes d'encadrement dans le développement d'une culture de bientraitance » à destination du directeur, du médecin coordonnateur et de l'infirmière coordinatrice ou du cadre de santé de l'EHPAD, a été expérimentée en 2016 sur le département de la Charente. Fort des résultats positifs de l'évaluation, cette formation est proposée à tous les EHPAD de la Nouvelle-Aquitaine. Egalement, en 2017 l'ARS Nouvelle-Aquitaine prend en charge la formation « référent bientraitance en EHPAD ». Cette formation est à destination en priorité des IDE, AS et AMP.

Ces formations visent à sensibiliser et mobiliser les cadres dirigeants et leurs équipes d'encadrement autour d'actions quotidiennes possibles, afin de faire évoluer les représentations, les pratiques professionnelles et la qualité de l'accompagnement des professionnels par la mise en place d'actions centrées sur la prévention de la maltraitance et la promotion de la bientraitance.

De leurs propres initiatives, certains établissements se sont aussi impliqués dans des actions de formations relevant de philosophies de soins spécifiques à l'accompagnement de personnes âgées atteintes de la maladie d'Alzheimer ou apparentées (techniques de soins relationnels relevant des approches Carpe Diem ou Humanitude).

La diversité de ces différentes approches ou de ces formations à l'attention du personnel prenant en charge des personnes âgées n'exclut pas d'en construire de nouvelles, différentes et complémentaires qui attestent qu'il existe au sein d'une institution, des manières de penser et d'organiser les soins attentives avant tout à la qualité de vie, au bien-être et au respect de chaque personne.

¹ www.jerpel.fr: réflexions sur les philosophies de soins, 2007

2. OBJET DE L'APPEL A CANDIDATURES

L'objectif de cet appel à candidature est de développer dans le cadre d'une vision globale de la nature de la relation de soin tout type d'action s'inscrivant dans la culture du « prendre soin » au profit des usagers et professionnels au sein d'Etablissements Publics pour Personnes Agées Dépendantes de la région Nouvelle-Aquitaine.

3. CHAMP DE L'APPEL A CANDIDATURES

3.1 Etablissements concernés

Les EHPAD (sites géographiques) de la région Nouvelle-Aquitaine peuvent répondre à cet appel à candidatures.

Aussi, il est possible de remplir un dossier par site ou de déposer un dossier unique pour l'ensemble des sites (ex : un établissement de santé qui gère plusieurs EHPAD).

3.2 Les actions éligibles

Sont éligibles toutes actions susceptibles de répondre aux besoins suivants et qui permettent:

- de faire de l'EHPAD un lieu de vie (collectif) le plus proche possible d'un « chez soi » ;
- de faciliter le lien social de la personne accueillie en luttant contre son isolement et son exclusion ;
- de stimuler et valoriser les capacités de la personne accueillie en s'appuyant sur des approches ou modes d'entrée en communication verbale et non verbale ;
- de changer le regard porté sur la personne âgée dans un souci de préservation de la dignité et du renforcement de l'estime de soi ;
- de prévenir l'épuisement professionnel du personnel en renforçant le sentiment d'« utilité sociale » de l'acte professionnel au quotidien et donc de sens du travail accompli des équipes ;
- de développer des modes de planification de l'accompagnement quotidien des résidents qui tiennent compte de leur souhait et non seulement de leurs besoins ;
- de co-construire avec les personnes accueillies et leurs proches les modalités innovantes d'un « vivre-ensemble » permettant de mieux prioriser les souhaits des personnes sur les besoins de l'organisation/institution.

Les actions, initiatives ou prestations suivantes seront privilégiées, notamment celles qui visent à:

- stimuler la personne de manière créative dans le cadre d'une prise en charge non médicamenteuse ;
- permettre de travailler sur l'estime de soi avec les personnes et leurs accompagnants dans l'élaboration d'une image d'eux-mêmes valorisante ;
- sensibiliser les professionnels au soutien et à l'accompagnement des résidents dans des moments de doutes, d'angoisse, voire de détresse et développer leur qualité d'écoute ;
- sensibiliser les familles/proches afin d'améliorer leur compréhension et de recueillir leur adhésion à des modes d'accompagnement innovants qui peuvent nécessiter l'adaptation de certaines normes ;
- faciliter l'information de la personne et s'assurer de sa compréhension, dans une optique d'amélioration de l'échange lors des soins ;
- promouvoir l'expression, la parole et l'échange des professionnels (mutualisation d'expériences de bonnes pratiques, d'observations, réactions et interrogations entre les structures d'un même territoire ; organisation de journées d'information et de concertation professionnelle inter-EHPAD)
- sensibiliser les professionnels sur le sens de leurs missions afin de nourrir une réflexion professionnelle sur l'approche et l'accompagnement de la personne âgée, sensibiliser les

professionnels au vécu de la personne âgée par des moyens innovants (expériences dites de « simulation » fondées sur l'approche relationnelle dans une situation de dépendance) ;

3.3 Critères de sélection

Le projet « Développement de pratiques centrées sur le Prendre Soins » doit répondre un ou plusieurs des champs d'action susmentionnés et être à visée préventive et/ou thérapeutique.

Le projet devra obligatoirement être présenté sous la forme exposée en annexe n° 1.

Présentation du projet :

- Caractère innovant : le projet doit apporter une dimension nouvelle ou en complémentarité aux actions entreprises dans le domaine du « prendre soin » ;
- En référence aux bonnes pratiques professionnelles : les actions devront être en lien avec les recommandations de bonnes pratiques professionnelles formulées par l'ANESM et l'HAS ;
- Les actions qui relèveraient d'une formation spécifique à l'apprentissage des philosophies de soins relationnels de type carpe diem ou humanitude ne seront pas financées.
- Rigueur méthodologique : le projet devra présenter clairement ses finalités, en s'inspirant éventuellement d'actions déjà réalisées dans la thématique du prendre soin, reposer sur une méthode de réalisation précise et détaillée ;
- Evaluation : le projet doit prévoir des dispositions permettant d'évaluer l'efficacité de l'action (enquête de satisfaction) ;

Plan d'action :

- Etude de la faisabilité des actions, de leur démarrage à leur portage sur trois ans avec un programme prévisionnel d'organisation ;
- Qualité méthodologique du projet ;
- Ressources humaines adaptées ;
- Pilotage et gouvernance du projet (instances prévues pour assurer le fonctionnement, organisation décisionnelle (schéma), modalités de travail en équipe) ;
- Réalisme du calendrier, des modalités et des délais de mise en œuvre des actions ;

Critères d'exclusion :

Seront notamment exclus les projets :

- qui aboutiraient à une nouvelle autorisation ;
- qui modifieraient les autorisations en cours ;
- qui introduiraient des créations d'effectifs pérennes ;
- qui induiraient des impacts d'investissement, notamment architecturaux ;
- qui relèveraient d'autres AAC lancés par l'ARS ;
- qui relèveraient d'actions déjà financées dans le cadre de la conférence des financeurs ou des Contrats Locaux d'Amélioration des Conditions de Travail ne notamment ;

- qui relèveraient d'actions hors champ médico-social ;
- qui ne présenteraient pas de lettre de candidature avec les éléments d'identification du candidat.

4. EVALUATION DE L'EXPERIMENTATION

Les promoteurs s'engageront à rendre compte de leur activité et de la mise en œuvre de leurs actions annuellement auprès des Délégations Départementales de l'ARS.

Il est prévu une évaluation en deux temps au regard des indicateurs préalablement définis et intégrés dans la convention :

- une évaluation à mi-parcours des expérimentations sera réalisée par l'ARS ; elle permettra d'effectuer un premier bilan des actions menées et d'apporter des recommandations, qui devront faire l'objet de mesures correctives, qui seront évaluées au terme des 3 ans (amélioration des procédures de mise en œuvre, communication...);
- une évaluation de fin d'expérimentation.

5. MODALITES DE FINANCEMENT

Un seul projet par département sera financé à hauteur de 50 000€ par an, soit au total, une enveloppe régionale de 600 000€ en année pleine par an.

6. MODALITES DE CANDIDATURE, DE SELECTION ET DE DEPOT DES DOSSIERS

4.1 Le dossier de candidature

Chaque dossier de candidature comprendra deux parties distinctes :

a) Une partie n°1 « déclaration de candidature », comportant une lettre de candidature avec les éléments d'identification du candidat :

- Identité du promoteur, qualité, adresse, contacts
- Identité du service, implantation
- Territoire(s) d'appel à candidature visé

b) Une partie n°2 « projet » composée des éléments suivants :

- Un rapport explicatif du projet démontrant que l'expérimentation s'inscrit dans la thématique du « prendre soin » et répond à plusieurs des critères listés, avec une mention obligatoire sur :

. Les éléments descriptifs de son activité dans le domaine médico-social, des réalisations passées et expériences antérieures, ...

. Le périmètre d'intervention,

. Les catégories de bénéficiaires visés,

. Les modalités de coopération envisagées

. Les modalités d'évaluation des projets.

. Les modalités de continuité de l'expérimentation lorsque celle-ci arrivera à son terme (3 ans).

- Un récapitulatif sur les moyens humains, matériels et financiers requis en précisant les différentes sources de financement liées au projet et le besoin de subventionnement.
- Les modalités d'évaluation prévues par le promoteur.

4.2 Les modalités de dépôt de candidature

Le dossier de candidature sera transmis en version électronique **et** par courrier inséré dans une enveloppe cachetée avec la mention « **AAC Prendre Soin 2017** » - **NE PAS OUVRIR** » en deux exemplaires en recommandé avec accusé de réception

a) envoi par courrier ou remis directement sur place aux adresses suivantes :

- Pour la Dordogne **Délégation Départementale de la Dordogne**
Bât H Cité Administrative
18 rue du 26^{ème} régiment d'Infanterie CS 50253
24052 PERIGUEUX Cedex 9
- Pour la Gironde **Délégation Départementale de la Gironde**
Espace Rodesse
103 bis rue Belleville CS 91704
33063 BORDEAUX Cedex
- Pour les Landes **Délégation Départementale des Landes**
Cité Galliane BP 329
40011 MONT-DE-MARSAN Cedex
- Pour le Lot-et-Garonne **Délégation Départementale du Lot-et-Garonne**
108 Boulevard Carnot CS 30006
47031 AGEN Cedex
- Pour les Pyrénées-Atlantiques **Délégation Départementale des Pyrénées Atlantiques**
Cité Administrative, Bd Tourasse, CS 11604,
64016 Pau Cedex
Site de Bayonne
2 allées Marines, CS 38538
64185 Bayonne Cedex
- Pour la Charente : **Délégation départementale de la Charente**
8 rue du Père Joseph Wrésinski, CS 2232
16023 Angoulême Cedex
- Pour la Charente-Maritime : **Délégation départementale de la Charente-Maritime**
5 place des Cordeliers
Cité administrative Duperré, CS 90583
17021 La Rochelle Cedex 1
- Pour les Deux-Sèvres : **Délégation départementale des Deux-Sèvres**
6 rue de l'Abreuvoir, CS 18537
79025 Niort Cedex
- Pour la Vienne : **Délégation départementale de la Vienne**
4 rue Micheline Ostermeyer, BP 20570
86021 Poitiers Cedex
- Pour la Haute-Vienne : **Délégation départementale de la Haute-Vienne**
24 rue Donzelot, CS 13108

87031 Limoges Cedex 1

- Pour la Creuse : **Délégation départementale de la Creuse**
28 avenue d’Auvergne, CS 40309
23006 Guéret
- Pour la Corrèze : **Délégation départementale de la Corrèze**
4 rue du 9 juin 1944, CS 90230
19012 Tulle

Le cachet de la poste ou le récépissé feront foi de la date de dépôt du dossier.

Le dossier – en double exemplaire - sera inséré dans l’enveloppe cachetée avec la mention « **AAC Prendre Soin 2017** » - **NE PAS OUVRIR** » qui comprendra deux sous – enveloppes cachetées portant chacune la mention « Prendre soin 2017 » :

- la sous – enveloppe n°1 « déclaration de candidature »
- la sous – enveloppe n°2 « projet » qui ne sera ouverte qu’à l’issue de la période de dépôt.

Un exemplaire sur un support informatisé - clé USB ou CD-ROM – sera également joint dans la sous-enveloppe n°2 « projet »

b) envoi par courriel

Le promoteur doit obligatoirement transmettre une version du projet par mail à l’adresse suivante : ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr **ainsi** qu’aux boîtes aux lettres génériques des délégations départementales ARS.

Cet envoi par mail devra comprendre :

Objet du mail : réponse à l’appel à candidature « **AAC Prendre Soin 2017 – département xx** »

Corps du mail : éléments constituant la partie n°1 du dossier « déclaration de candidature »

Pièces jointes : ensemble des éléments constituant la partie n°2 « projet » du dossier promoteur.

Toutes les pièces devront être au format PDF.

4.3 La procédure d’instruction et de sélection des dossiers

Après une instruction sur pièce des projets, assurée par les Délégations Départementales, l’étude des dossiers sera réalisée par des représentants de l’ARS et un représentant des usagers réunis en commission régionale consultative.

Les promoteurs seront invités à présenter leur dossier en commission régionale consultative.

Cette instance émettra un avis sur les projets présentés et leurs montants, avec priorisation en fonction des critères de l’appel à candidature.

Sur la base des avis rendus, le Directeur Général de l’ARS décidera des projets retenus pour entrer dans l’expérimentation et du montant de l’accompagnement financier alloué.

Pour toute information complémentaire, vous pouvez prendre contact par courriel (ars-na-dosa-aap@ars.sante.fr) et/ou vos correspondants en délégation départementale de l’ARS.

4.4 Le calendrier

Date de remise du dossier de candidature : 16 juin 2017.

Date prévisionnelle des résultats de sélection des projets : courant juillet.

Le projet devra être mis en œuvre au plus tard au dernier trimestre 2017.

Fait à Bordeaux, le 27 AVR. 2017

~~Le Directeur général
de l'Agence Régionale de Santé
Nouvelle-Aquitaine~~

Michel LAFORCADE



Etablissement :

Intitulé du projet :

1-1. Présentation de l'établissement

Identification :

Nom :
.....

Adresse :

Code postal : Commune :

Téléphone : Télécopie :

Courriel :

Identification du représentant légal :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

Identification de la personne chargée du présent dossier :

Nom : Prénom :

Fonction :

Téléphone : Courriel :

1-2. Contexte

Existence d'un constat et des problématiques qui en découlent (enjeux de santé, dysfonctionnements observés, etc.) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-3. Description du projet

Présentation du projet :

■ **Intitulé :**

.....

.....

.....

.....

■ **Objectifs du projet :**

- **Délai** : date de mise en œuvre et durée envisagée

.....

.....

.....

.....

.....

.....

- **Zone géographique ou territoire de réalisation de l'action** (quartier, commune, canton, département, zone géographique..). Préciser le nom du territoire concerné(s) :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-4. Evaluation de l'expérimentation

Méthodes d'évaluation, indicateurs choisis, périodicité au regard des objectifs ci-dessus :

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-5. Budget prévisionnel de l'expérimentation

Ce budget doit être établi en prenant en compte l'ensemble des coûts directs et indirects et l'ensemble des ressources affectées à l'action

- **Nature, objet et montant annuel des postes de dépenses les plus significatifs :**

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

1-6. Informations complémentaires éventuelles

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

.....

Exemple de fiche action synthétique (à reproduire autant de fois qu'il y a d'actions engagées)

OBJECTIF STRATEGIQUE N°X	
ACTION N° :	
Contexte et enjeux	
Objectifs poursuivis	
Périmètre de l'action (descriptif ou joindre un plan)	
Modalités de mise en œuvre	

Pilotage / gouvernance/ responsables	
Partenaires	
Période de réalisation	
Financement	
Indicateurs de résultat	

